

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE QUARTIERS  
HQ/AN

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 JUILLET 2007

### DELIBERATION

#### OBJET : Tarifs CLSH

---

Rapporteur : Evelyne METAYER

Il est proposé de mettre en place des tarifs dégressifs qui s'appliqueraient à l'ensemble des structures Enfance Jeunesse de la ville de Ploemeur (Centres de loisirs, Passeport, Maison des Jeunes, Camps).

Cette mesure, qui s'inscrit dans l'orientation « Accès aux loisirs pour tous » développée dans le cadre de la politique éducative locale ploemeuroise, a pour objectifs de :

- ✓ Favoriser une plus grande accessibilité aux structures éducatives et de loisirs en prenant plus en compte les familles ayant plusieurs enfants.
- ✓ Mettre plus en cohérence les tarifs ploemeurois avec ceux en vigueur dans le pays de Lorient.

Il est proposé une dégressivité de :

- 20 % pour le deuxième enfant
- 30 % pour le troisième enfant
- 40 % pour le quatrième enfant.

La dégressivité s'appliquera au tarif lié au quotient familial de la famille, et ce à partir de la rentrée de septembre 2007.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Enfance, Jeunesse, Éducation, Sport, Culture, Vie Associative, Prévention et Insertion », et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

- APPROUVE la proposition de dégressivité des tarifs CLSH à compter de septembre 2007.

Délibération adoptée à l'unanimité.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée à l'Enfance,  
la Jeunesse et l'Éducation

Évelyne METAYER